



Succession bloquée par un héritier

Par **Bocardu**, le **24/12/2015** à **09:53**

Nous sommes 6 héritiers un d'entre nous refuse de débloquer les fonds, cela dur depuis 4 ans.

Que faire ?

Je vous remercie de vos conseils

Par **youris**, le **24/12/2015** à **10:19**

bonjour et merci sont des marques de politesse qui font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site !

Par **Quennegonde**, le **24/12/2015** à **19:37**

Quand un héritier bloque la vente, malheureusement on ne peut rien faire qu'attendre qu'il se décide de vendre, vous paye votre part ou décède.

Dans les cas des remariages c'est très compliqué surtout si les 2 conjoints avaient un très importante écart d'âge (30 ans de différences par exemples). Vous êtes obligé d'attendre que la personne survivante décède si elle n'a pas les moyens de vous payer votre part d'héritage. Dans ce cas, ça ne sera pas vous qui toucherez l'argent, si vous êtes de la même génération; ça sera vos enfants et vos descendants qui auront droit à quelque chose. Courage.